

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE CUVERVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D.2022/39

SEANCE DU TREIZE JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE

OBJET : TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

DATE DE CONVOCATION 08 JUIN 2022 PRESIDENT: MADAME AUBERT CATHERINE
 SECRETAIRE: MADAME REVEL-BREÉ FLORENCE
 PRESENTS:
 NOMBRE DE CONSEILLERS MM. AUBERT CATHERINE - DELVAL GILLES - SASSIER SYLVIE - NOLIUS YVAN - GODARD CATHERINE -
 EN EXERCICE 17 REVEL-BREÉ FLORENCE - LASNE NICOLE - LORILLU MAUD - DUCHATELLIER JACQUELINE -
 PRESENTS 17 THORAVAL THIERRY - MARTIN LAURENCE - URVOY ÉRIC - TERNISIEN FRANCK - LEHOUX QUENTIN -
 FAULIN GUILLAUME - DESVAGERS PHILIPPE - CORDON MARINA

Vu le compte-rendu de la Commission Communale "Finances" du 21 avril 2022,

Sur proposition de ladite Commission Communale "Finances",

Considérant les obligations tarifaires imposées par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados afin de permettre à la commune de Cuverville d'obtenir des aides financières,

Vu la validation par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados des tarifs proposés par la Commission Communale "Finances" du 21 avril 2022,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Fixe**, à compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs de la garderie périscolaire comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	ENFANTS CUVERVILLAIS (lieu d'habitation à la date de la rentrée scolaire)				ENFANTS NON CUVERVILLAIS (lieu d'habitation à la date de la rentrée scolaire)			
	MATIN		SOIR		MATIN		SOIR	
	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
T1 : 0 à 620.99 €	1.30 €	1.05	2.15 €	1.75 €	1.50 €	1.20 €	2.35 €	1.90 €
T2 : 621 à 1 200.99 €	1.43 €	1.18 €	2.28 €	1.88 €	1.63 €	1.33 €	2.48 €	2.03 €
T3 : > 1 201 €	1.56 €	1.31 €	2.41 €	2.01 €	1.76 €	1.46 €	2.61 €	2.16 €

➤ **Précise** que tout retard après 18h30 (heure de fermeture de la garderie) sera facturé 1 € par ½ heure de retard.

AFFICHE LE : 05 juillet 2022

Cuverville le 29 juin 2022

Le Maire,



Catherine AUBERT

Accusé de réception en préfecture
 014-211402151-20220613-2022-39-DE
 Date de télétransmission : 04/07/2022
 Date de réception préfecture : 04/07/2022